

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Mise à jour du tableau
des emplois**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;
- **Considérant** l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial (CST) du 14 février 2025 ;

Les modifications du tableau des emplois portent sur :

- la suppression des postes suivants à effet au 1^{er} mars 2025 :
 - 10 postes d'Adjoints techniques à TNC 80 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique à TNC 85 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC 65,09 % ;
 - 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à TNC 80 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 85 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 80 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 80,4 % ;
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à TNC 90 % ;
 - 2 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC 12/20èmes ;Soit 20 suppressions au total ;
- la création des postes suivants à effet du 1^{er} mars 2025 :
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 83.39 % ;
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à TNC 9.5/20èmes ;
 - 1 poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à TNC 90 % ;Soit 3 créations au total.

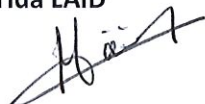
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID



Stéphane RODIER